

L'Officier de l'Etat civil est invité à se conformer rigoureusement aux prescriptions de l'art. 76 du Code Napoléon.

N° 3

(1) Indiquer s'il est célibataire ou veuf.
(2) Majeur ou mineur.
(3) Indiquer les noms, prénoms, professions et domiciles des père et mère. Faire mention de leur présence, de leur consentement ou de leur absence.

(4) Indiquer si la future est veuve ou célibataire.
(5) Majeure ou mineure.

Vitel
François Marie
OLLIVIER
Marie

L'AN mil huit cent soixante-cinq, le *Vingtième* jour du mois de *Février* à *cinq* heure *du soir*

Devant nous *Gilbert Pierre-Martin et* Officier de l'Etat civil de la commune de *Lannebert* canton de *Lannebert* département des Côtes-du-Nord, sont comparus en notre Maison-Commune, dont les portes ont été ouvertes au public, *François Marie Vitel*

1° *François Marie Vitel* âgé de *vingt-cinq* ans, né à *Lannebert* département de *la Côte du nord* le *vingt-deux* du mois de *Mars* l'an *mil huit cent trente-neuf* profession de *Marin* demeurant à *Lannebert* département de *la Côte du nord*

(1) *célibataire* (2) *major*

de (3) *François Marie Vitel* âgé de *cinquante ans*, *Marin* et de *Joseph Ollivier* âgé de *cinquante ans*, *plombier* les deux demeurant à *Lannebert*, lesquels *présentement consentent au mariage de leur fille*

2° *Marie Ollivier*, âgée de *vingt-deux ans*, âgée de *vingt-deux* ans, née à *Lannebert* département de *la Côte du nord* le *neuf* du mois de *Mars* l'an *mil huit cent quarante-deux* profession de *plombier* demeurant à *Lannebert* département de *la Côte du nord*

(4) *célibataire* (5) *majeure*

de (3) *Jean Marie Ollivier* âgé de *cinquante ans*, *Marin* et de *Abélie Népe* âgée de *soixante ans*, *plombier* les deux demeurant à *Lannebert*, lesquels *présentement consentent au mariage de leur fille*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites à *Lannebert* les *vingt-cinq* et *vingt-six* *Février* présente année.

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, nous nous sommes fait remettre :

1° Les certificats de publication.
2° Les actes constatant la naissance des futurs.
3°

et, après avoir donné lecture aux parties contractantes, tant des pièces ci-dessus mentionnées que du chapitre VI, titre V du Code Napoléon, intitulé du *Mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirma-

tivement, nous déclarons, au nom de la Loi, que *François Marie Vitel* 3 D

Marie Ollivier ont été unis par le mariage.

En cet endroit, les époux interpellés de nous déclarer s'ils ont fait un contrat de mariage, le

devant M^r *Lejeune* notaire à

ont répondu *non*

Cette réponse a été confirmée par (6) *de plus et moi de L'Époux*

De tout quoi nous avons dressé le présent acte en présence de :

1° *Joséph Lejeune* âgé de *cinquante* ans, profession de *Croissier* demeurant à *Lannebert* département de *la Côte du nord* qui a déclaré être *ami de l'époux*

2° *Jean Ollivier* âgé de *cinquante* ans, profession de *laboureur* demeurant à *Lannebert* département de *la Côte du nord* qui a déclaré être *ami de l'époux*

3° *Joséph Séron* âgé de *cinquante-six* ans, profession de *Marin* demeurant à *Lannebert* département de *la Côte du nord* qui a déclaré être *ami de l'époux*

4° *François Marie Lejeune* âgé de *vingt-cinq* ans, profession de *Propriétaire* demeurant à *Lannebert* département de *la Côte du nord* qui déclare être *ami de l'épouse*

Et, après en avoir donné lecture aux comparants et aux témoins, nous avons signé le présent, lesdits jour, mois et an que devant: Les comparants et les témoins ont déclaré *ne savoir signer excepté Lejeune, le premier et le quatrième témoin*

Lejeune *Joséph Lejeune* *Marie Ollivier* *Gilbert Pierre Martin*

Informations liées à l'image.

Cote : 5MIEC704
Lieu : Lannebert
Période : 1842 - 1869

Commentaire.

Mariage de François Marie VITEL et Marie OLLIVIER le 20 février 1865 AD22, M Lannebert 1842-1869, vue 208/248